|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/SBSTTA/REC/XXI/314 décembre 2017FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt‑et‑unième réunion

Montréal (Canada), 11‑14 décembre 2017

Point 4 de l’ordre du jour

# recommandation adoptÉe par l’organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

## XXI/3. Diversité biologique et santé

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

*Conscient* qu’à sa vingt‑deuxième réunion, il pourra envisager de possibles suggestions pour le deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et que, dans ce contexte, il souhaitera peut‑être tenir compte de la diversité biologique et de la santé,

*Recommande* que la Conférence des Parties adopte une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions [XII/21](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-21-fr.pdf) et [XIII/6](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-06-fr.pdf) sur la diversité biologique et la santé humaine,

*Accueillant avec satisfaction* la [résolution UNEP/EA.3/L.8/Rev.1](http://papersmart.unon.org/resolution/uploads/k1709238.docx) de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement portant sur l’environnement et la santé,

*Notant* les rapports publiés par le Bureau régional pour l’Europe au sein de l’Organisation mondiale pour la santé, intitulés *Urban green spaces and health : a review of evidence* (2016)[[1]](#footnote-1) et *Urban green space interventions and health: a review of impacts and effectiveness* (2017),[[2]](#footnote-2)

*Reconnaissant* que la prise en compte des liens existant entre la santé et la diversité biologique peut contribuer à améliorer plusieurs aspects de la santé et du bien‑être humains, y compris par une prévention et réduction des maladies infectieuses et des maladies non transmissibles, et en soutenant la nutrition et des régimes alimentaires sains,

*Reconnaissant aussi* l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles pour l’état de santé des peuples autochtones et des communautés locales,

*Reconnaissant* l’importance du microbiome humain pour la santé humaine, et la valeur des espaces verts biodiversifiés en milieu urbain, des aires protégées et de leurs bénéfices physiologiques et psychologiques, et soulignant également l’importance des approches fondées sur les écosystèmes pour procurer de multiples avantages,

*Reconnaissant* le fait que des espaces verts riches en diversité biologique et accessibles peuvent renforcer la santé humaine, y compris celle des enfants et des personnes âgées, en offrant un contact avec la nature,

*Prenant note* despossibilités de contribuer à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique, en particulier l’Objectif 14, du Programme de développement durable à l’horizon2030[[3]](#footnote-3) et des Objectifs de développement durable, par l’intégration des liens existant entre la santé et la diversité biologique dans les secteurs et initiatives pertinents, y compris ceux liés à la santé, l’environnement, l’agriculture, la finance, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sûreté des aliments, l’aménagement du territoire (y compris l’aménagement urbain), l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de leurs effets, et la réduction des risques de catastrophe naturelle,

*Soulignant*, à cet égard, l’importance de toutes les dimensions et composantes de la diversité biologique, y compris les plantes, les animaux et les micro‑organismes, et les interactions entre elles, ainsi que les ressources génétiques et les écosystèmes dont ils font partie,

1. *Accueille favorablement* les Orientations sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Une santé »,[[4]](#footnote-4) *reconnaît* l’importance des approches fondées sur les écosystèmes pour procurer de multiples avantages pour la santé et le bien‑être humains, et *invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à utiliser ces orientations, selon leurs circonstances nationales ;

2*. Invite* les Parties et les autres gouvernements à envisager d’intégrer les politiques, plans ou projets « Une santé » dans leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique, et, selon qu'il convient, leurs programmes de santé publique nationaux et d’autres instruments, y compris ceux établis au titre de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe naturelle, afin d’appuyer conjointement l’application de la Convention, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la satisfaction d’autres engagements mondiaux pertinents ;

3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les autres parties prenantes concernées à tenir compte des impacts et des réactions propres à chaque sexe lors de l’intégration des liens entre la diversité biologique et la santé dans leurs politiques, plans et actions ;

4. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations et organismes de coopération compétents à appuyer des initiatives de renforcement des capacités en vue de l'utilisation efficace et effective des orientations ;

5. *Encourage* les Parties à promouvoir un dialogue au sein des ministères et des organismes responsables des secteurs de la santé (dont la santé des animaux domestiques et de la faune sauvage), l’environnement, la pollution (telle que les débris marins en plastique), les pesticides, la résistance antimicrobienne, l’agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sûreté des aliments, l’aménagement du territoire (y compris l’aménagement urbain), l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe naturelle, pour favoriser des approches intégrées, en vue de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011‑2020[[5]](#footnote-5) et du Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris au moyen de l’intégration des liens existant entre la diversité biologique et la santé dans les politiques, plans et stratégies existants et futurs, selon qu’il convient ;

6. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à partager leurs données d’expérience sur la mise en œuvre des orientations concernant l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Une santé », y compris par le biais du centre d’échange ;

7. *Invite* l’Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations compétentes à envisager des approches fondées sur les écosystèmes dans leurs initiatives visant à améliorer la prévention des problèmes de santé ;

8. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, et *invite* l’Organisation mondiale de la santé et les autres membres du Groupe de liaison interinstitutions sur la biodiversité et la santé, et les autres partenaires, selon qu’il convient, à collaborer afin de :

1. Favoriser et faciliter le dialogue sur des approches biodiversité-santé avec les parties prenantes nationales, régionales et infrarégionales concernées, selon qu’il convient, afin d’aider les Parties à élaborer des stratégies pour intégrer les liens entre la diversité biologique et la santé d’une manière efficace et, en particulier, pour promouvoir des approches globales « Une santé » ;
2. Organiser conjointement d’autres ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités dans toutes les régions ;
3. Consolider les informations sur les recherches, expériences et bonnes pratiques pertinentes relatives au microbiome et à la santé humaine, et sur la conception, la gestion et l’application des systèmes de production fondés sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que les connaissances traditionnelles, et les avantages correspondants pour la nutrition et des régimes alimentaires sains, en particulier pour les secteurs vulnérables et marginalisés, mais sans s’y restreindre ;
4. Étudier un mécanisme qui faciliterait l'accès à des publications scientifiques et d'autres rapports concernant diversité biologique et la santé, leur mise à jour, synthèse et diffusion sur une base régulière, en vue de soutenir l'élaboration d’orientations en matière de bonnes pratiques ;
5. Rendre compte des progrès accomplis à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-troisième réunion et à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion.

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

1. <http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/urban-health/publications/2016/urban-green-spaces-and-health-a-review-of-evidence-2016> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/urban-health/publications/2017/urban-green-space-interventions-and-health-a-review-of-impacts-and-effectiveness.-full-report-2017> [↑](#footnote-ref-2)
3. Annexe de la [résolution 70/1 de l’Assemblée générale](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=http://www.un.org/en/ga/70/resolutions.shtml&Lang=F). [↑](#footnote-ref-3)
4. Section III du document [CBD/SBSTTA/21/4](https://www.cbd.int/doc/c/b1b0/3c8d/9ad941a61f1065984d1c339a/sbstta-21-04-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-4)
5. Annexe de la [décision X/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-5)